

Description

Le ou la pilote d'hélicoptère utilisent leurs engins pour transporter des personnes et des marchandises, ou pour remplir des missions particulières: sauvetage, photographie aérienne, instruction, épandage agricole, etc. Responsables de l'organisation complète du vol (itinéraire, vérification des instruments, quantité de carburant), les pilotes d'hélicoptère doivent constamment tenir compte des paramètres (vent, câbles, potentiel de l'appareil, etc.) et respecter les normes européennes de sécurité.

Leurs principales activités consistent à:

Avant le vol

- préparer le vol à l'aide des cartes aéronautiques et des bulletins météo, se renseigner sur la région à survoler et le point de destination;
- calculer la quantité de carburant nécessaire, en fonction du trajet et de la charge de l'hélicoptère;
- vérifier minutieusement l'équipement, le matériel de secours et les documents nécessaires au vol;
- contrôler l'état de l'appareil et les instruments de vol avant le décollage;
- effectuer un contrôle liaison avec la tour de contrôle, l'informer sur la destination et demander l'autorisation de décoller;

Pendant le vol

- transporter des passagers (vers un aéroport, vers des pistes de ski en haute montagne, etc.);
- secourir des blessés ou des personnes en difficulté dans une région inaccessible par d'autres voies;
- transporter des marchandises (matériaux de construction, alimentation, etc.) et participer à des constructions de génie civil dans des zones difficiles;
- épandre des produits fongicides sur de grandes surfaces de cultures;
- effectuer du débardage de bois;
- prendre en charge des photographes, des cameramen, des chercheurs pour des prises de vue aériennes;
- lutter contre des incendies;

Après le vol

- remplir les rapports de vol pour permettre la facturation et l'entretien de l'appareil (changement des pièces après une certaine durée);
- établir le relevé des éventuels obstacles de vol (à transmettre à l'Office fédéral des transports).

Environnement de travail

Le ou la pilote d'hélicoptère travaillent en équipe. Ils collaborent avec des assistants de vol, des secouristes, des médecins et des contrôleurs de la circulation aérienne. Ils opèrent selon des trajets et des horaires planifiés pour des compagnies de transports (personnes, marchandises). Par contre, pour des compagnies de sauvetage, les itinéraires sont totalement imprévus et les horaires irréguliers.

Formation

La formation de pilote s'acquiert en école. Deux voies sont proposées:

- formation intégrée, à plein temps: accès direct à la licence de pilote professionnel-le CPL-H;
- formation modulaire, à temps partiel: licence de pilote privé-e PPL-H, licence de pilote professionnel-le CPL-H.

Lieux

- diverses écoles autorisées par l'Office fédéral de l'aviation civile (liste sur www.bazl.admin.ch).

Pilote privé-e (PPL-H)

Durée

- entre 9 et 24 mois: formation théorique et au minimum 45 heures de vol.

Conditions d'admission

- 17 ans minimum (lors de l'examen);
- connaissances en anglais;
- formulaire OFAC de demande de carte d'élève;
- examen médical chez un médecin agréé par l'OFAC;
- extrait du casier judiciaire.

Titre obtenu

- licence de pilote privé-e d'hélicoptère (PPL-H).

Coût

- environ CHF 36'000.- (peut varier selon le modèle d'hélicoptère).

Pilote professionnel-le (CPL-H)

Durée

- 1 an, formation intégrée, à plein temps: cours théoriques et au minimum 135 heures de vol.
- Pour les titulaires d'une licence privée d'hélicoptère, la durée de la formation modulaire, à temps partiel est variable.

Conditions d'admission

- 18 ans minimum (lors de l'examen);
- connaissances en anglais;
- examen médical chez un médecin agréé par l'OFAC;
- extrait du casier judiciaire.

Titre obtenu

- licence de pilote professionnel-le d'hélicoptère (CPL-H).

Coût

- environ CHF 110'000.- (peut varier selon le modèle d'hélicoptère).

Contenu

Branches spécifiques à l'hélicoptère

- connaissance générale des aéronefs-hélicoptères;
- préparation du vol et performances;
- procédures opérationnelles;
- principes de vol;

Branches communes à l'avion

- droit aérien;
- performances humaines;
- météorologie;
- navigation;
- radiotéléphonie/communications VFR.

Qualités requises

L'exercice de cette profession fait appel à des qualités comme:

- Aptitude à travailler en équipe
- Bonne représentation spatiale
- Sens de l'orientation
- Capacité à s'adapter à un horaire irrégulier ou de nuit
- Calme et sang-froid
- Facilité pour les langues

Perspectives professionnelles

Le ou la pilote d'hélicoptère ont de meilleures perspectives d'embauche en Suisse et dans sa zone alpine en particulier que dans les pays plats. En effet, la topographie accidentée de notre pays rend souvent nécessaire l'utilisation de ces engins très maniables.

Les pilotes d'hélicoptère expérimentés sont recherchés. Par contre, les jeunes pilotes ont de la peine à trouver un premier emploi. Certains d'entre eux choisissent donc de devenir pilotes d'hélicoptère en occupant un poste au sein d'une compagnie d'hélicoptères (guide ou assistant-e de vol, mécanicien-ne) et en effectuant la formation en parallèle à leur travail.

Perfectionnement

Les pilotes d'hélicoptère peuvent envisager les perfectionnements suivants:

- formation complémentaire lors du passage vers un autre type d'hélicoptère;
- qualification d'instructeur-trice de vol à moteur, cours en emploi, diverses écoles en Suisse (www.bazl.admin.ch);
- licences supplémentaires pour des engagements spécifiques (atterrissages en montagne, vols de transport avec charges extérieures, vols de nuit, vol aux instruments, décollage dans les couches nuageuses ou le brouillard, etc).

Les pilotes d'hélicoptère sont régulièrement soumis à un examen médical. Chaque année, ils sont astreints à un vol de contrôle obligatoire pour le renouvellement de la licence.

Pour plus de détails, consulter www.swisshelicopter.ch.

Professions voisines

- Contrôleur de la circulation aérienne ES/Contrôleuse de la circulation aérienne ES
- Instructeur de vol à moteur/Instructrice de vol à moteur
- Pilote ES/Pilote ES
- Pilote militaire/Pilote militaire

Adresses

Office fédéral de l'aviation civile (OFAC)
Section Ecoles d'aviation et aviation légère
Case postale
3003 Berne
Tél.: 058 465 80 39
<http://www.bazl.admin.ch>

SPHAIR
c/o Aéro-club de Suisse
Lidostrasse 5
6006 Lucerne
Tél.: 041 375 01 06
<http://www.sphaire.ch>

Swiss Helicopter Association - SHA
Kapellenstrasse 14
Postfach
3001 Berne 1
Tél.: 058 796 99 60
<http://www.sha-swiss.ch>

Swiss helicopter SA
Rte de l'Aérodrome 43
1663 Epagny
Tél.: 026 921 23 23
<http://www.swisshelicopter.ch>